



*Cérémonie des traités de 2019*  
*Traités à l'appui du programme de développement durable à l'horizon*  
*2030*  
*Rapport journalier*  
*du*

Mardi, 24 septembre 2019

Aujourd'hui, deux (2) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par deux (2) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État** et un (1) État a été représenté au **niveau ministériel**.

Au total, une (1) déclaration et une (1) adhésion, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

**Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice**

- **Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour (15 octobre 1946)**  
(Déclaration par la République de Lettonie)

**Commerce international et développement**

- **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 11 avril 1980)**  
(Adhésion par la République démocratique populaire lao)

